

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 JUIN 2014**

Délibération  
n° 2014.06. 67.B

**Programmation  
Fonds social  
européen (FSE) 2014 :  
inscription des  
dépenses d'animation  
du PLIE dans le cadre  
de la subvention  
globale FSE**

**LE DIX NEUF JUIN DEUX MILLE QUATORZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 juin 2014**

**Secrétaire de séance** : Guy ETIENNE

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU, François NEBOUT

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Didier LOUIS

**Absent(s)** :

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INNOVATIONRapporteur : **Monsieur GERMANEAU****PROGRAMMATION FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) 2014 : INSCRIPTION DES  
DEPENSES D'ANIMATION DU PLIE DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE**

Le conseil communautaire a décidé de solliciter la gestion d'une convention de subvention globale afin de mettre en œuvre les opérations entrant dans le cadre du protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et de son avenant n°1.

Les opérations inscrites dans le cadre de la programmations pluriannuelle doivent aboutir à l'équilibre des montants engagés tant en crédits européens qu'en crédits des partenaires nationaux du PLIE : GrandAngoulême, les communes, les CCAS, le département de la Charente.

L'animation du PLIE fait l'objet d'une opération inscrite dans ce contexte. Les dépenses sont constituées des salaires de l'équipe du PLIE ainsi que des coûts d'accès à la base de données ABC PLIE. Ces dépenses prévisionnelles s'élèvent à 43 774 € pour l'année 2014.

Cette opération est financée entièrement par le GrandAngoulême sans mobiliser de crédits FSE. Les crédits du GrandAngoulême ainsi mobilisés servent de contrepartie au FSE pour l'équilibre financier de la subvention globale.

Aussi, il convient dans le cadre de l'avenant à la convention de subvention globale FSE d'inscrire ces dépenses d'animation en contrepartie des crédits FSE à mobiliser ultérieurement.

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 4 juin 2014,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le projet animation PLIE 2014 et son plan de financement

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame Marie-Hélène PIERRE en qualité de 1<sup>ère</sup> vice-présidente en charge des politiques de cohésion sociale, à déposer le dossier auprès du service instructeur.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame Marie-Hélène PIERRE en qualité de 1<sup>ère</sup> vice-présidente en charge des politiques de cohésion sociale, à signer les conventions et avenants à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**23 juin 2014**

**Affiché le :**

**23 juin 2014**